

# COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales

Canton de La Côte Salanquaise

## LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN SA SEANCE DU LUNDI 14 OCTOBRE 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre et le Quatorze Octobre à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 8 octobre 2024

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Monique DEYRES, Jean-Luc ROMERA, Hélène PILLARD, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie COUVEZ, Emilie MONTANES, Emma SABATE, Pierre PAGNON, Catherine MAMONTOFF, Jean-Michel PONCE

Absents excusés : Agnès BLED donne pouvoir à Marc MEDINA, Jean LANCELLA donne pouvoir à Gérard CEBELLAN, Romain ALBERT donne pouvoir à Bernardine SANCHEZ, Damien CLET donne pouvoir à Cécile MARGAIL, Virginie PORTEILS donne pouvoir à Geoffrey TORRALBA, Héroïse MONREAL donne pouvoir à Guy ROUQUIE

Absent : Pierre FAGET

Secrétaire de séance : Pierre PAGNON

N° délib.	Objet
090/2024	Convention de service entre Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine et la commune pour l'entretien des ouvrages pluviaux - Adoptée à l'unanimité
091/2024	Cession de l'emprise foncière de la parcelle cadastrée section AE n°135 sise chemin du Mas Faivre à Torreilles - 1 vote contre
092/2024	Demande de participation financière auprès des services de l'État pour la mission d'un programmiste dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ancienne cave coopérative - Adoptée à l'unanimité
093/2024	Convention financière entre Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine et la commune concernant un fonds de concours 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> parts au titre de 2023 - Adoptée à l'unanimité
094/2024	Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité au service «Animations» : surcroît de travail et renfort d'équipe ( <i>en application de l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique</i> ) - Adoptée à l'unanimité
095/2024	Convention de servitudes ENEDIS dans le cadre du raccordement électrique de la parcelle cadastrée section AN n°169 - Adoptée à l'unanimité
096/2024	Cession à l'euro symbolique de l'emprise foncière du Relais Petite Enfance au SIVU «Les Petits Salanquais» - Adoptée à l'unanimité

Liste affichée et mise en ligne le 17 octobre 2024